

modificationplu@annetsurmarne.fr

De: judicael Wojtaszewski <w.judicael@gmail.com>
Envoyé: mardi 22 septembre 2020 12:48
À: modificationplu@annetsurmarne.fr
Objet: Présentation du projet d'extension de la décharge

Bonjour

Ce projet semble être assez impactant pour notre vie quotidienne (pollution, bruit, dégradation des routes...) . Est-il possible que la mairie organise une réunion d'information pour présenter clairement ce projet? Les avantages et inconvénients pour les Annetois?

Cordialement,
Judicael Wojtaszewski=

De: audrey pichol <pichol.audrey@live.fr>
Envoyé: vendredi 2 octobre 2020 09:24
À: modificationplu@annetsurmarne.fr
Objet: Observations modification PLU Annet sur Marne

Monsieur l'enquêteur,

Je vous envoie ce mail aujourd'hui afin d'apporter des observations à l'enquête publique concernant la modification du PLU d'Annet sur Marne.

En tant qu'habitante d'Annet sur Marne, il me semble important de donner mon avis sur cette modification du PLU qui n'a qu'un objectif : l'extension de la décharge ISDI.

Les annetois n'ont pas été consultés, seule une réunion publique a été organisée uniquement pour les riverains de la décharge afin de leur exposer le projet final et non pas l'extension. C'est la troisième extension demandée pour cette décharge. Annet sur Marne subit la pollution de 400 camions journaliers depuis de très nombreuses années. Nous aimerions avoir des relevés pour estimer la qualité de l'air. De plus, ECT a déjà réalisé l'étude de sol avant même d'avoir une quelconque autorisation pour l'extension.

Les décharges de déchets inertes ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. La MRAe a d'ailleurs émis des réserves quant aux incidences sur l'environnement. Les lixiviats de la décharge, repartent directement vers le milieu naturel sans être traités. La décharge en question est en bordure du fossé de Montigny qui est un affluent de la Beuvronne. La Beuvronne, elle, se jette dans la Marne, en amont du plus important captage d'eau du 77 qui alimente 500 000 habitants. Les habitants d'Annet sur Marne sont entourés par des décharges, qu'allons-nous laisser à nos enfants ? Nous ne voulons pas d'extension. Nous n'avons pas besoin de l'argent d'ECT.

Cordialement,

Audrey Pichol
Annetoise depuis 3 ans.

modificationplu@annetsurmarne.fr

De: POIRRIER-FONTES <bricepf@wanadoo.fr>
Envoyé: vendredi 2 octobre 2020 10:03
À: modificationplu@annetsurmarne.fr
Objet: MODIFICATION DU PLU

Bonjour,

Concernant ce projet de modification, n'aurions-nous pas droit à une réunion d'information afin de nous exposer les modifications sur l'environnement?

Bien à vous.

Brice POIRRIER-FONTES
9 allée Charles Jacque
77410 Annet-sur-Marne

modificationplu@annetsurmarne.fr

De: Judicael.WOJTASZEWSKI@banque-france.fr
Envoyé: vendredi 2 octobre 2020 16:05
À: modificationplu@annetsurmarne.fr
Objet: pollution algues bleues

Bonjour,

Un article récent (cf plus bas) décrit des problèmes d'algues bleues toxiques dans les bassins d'eau pluviale de Val d'Europe lié à la sécheresse. Il est désormais acté que ces phénomènes vont s'accroître.

Y-a-t-il un dispositif prévu pour se prémunir contre ce problème avec le futur bassin d'eau pluvial sur la décharge d'Annet sur marne?

https://actu.fr/ile-de-france/magny-le-hongre_77268/val-d-europe-les-lacs-de-l-agglomeration-pollues-par-les-algues-bleues_36200440.html

cordialement,

Judicaël Wojtaszewski

Ce courrier électronique, y compris les pièces jointes, est à l'attention exclusive des destinataires désignés et revêt un caractère confidentiel.

Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, merci d'en informer sans délai l'expéditeur et de supprimer son contenu et ses pièces jointes.

Le contenu de ce courrier électronique ne pourrait engager la responsabilité de la Banque de France que s'il a été émis par une personne dûment habilitée agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employée et à des fins non étrangères à ses attributions. L'expéditeur de ce courrier électronique ne peut pas garantir la sécurité de l'acheminement par voie électronique et ne saurait dès lors encourir une quelconque responsabilité en cas d'altération de son contenu.

La Banque de France traite les données à caractère personnel conformément au règlement (UE) n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En cas de questions, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la BDF (1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr). Vous pouvez également contacter la CNIL.

This e-mail, attachments included, is intended solely for the addressees and should be considered as confidential.

Should you receive this message by error, please notify the sender immediately and destroy this e-mail and its attachments.

Banque de France cannot be considered as liable for the content of this message unless the sender has been duly authorized and has acted strictly in the course of his/her tasks as an employee.

The sender of this e-mail cannot ensure the security of its electronic transmission and consequently will not be liable should its content be altered.

The Bank of France processes personal data in line with Regulation (EU) n° 2016-679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and the free movement of such data (GDPR) and Law No. 78-17 of 6 January 1978, as amended, on data processing, files and freedoms. In case of queries, please contact the BDF Data Protection Officer (1200-DPD-delegue-

ut@banque-france.fr). You may also contact the CNIL.
